



HAL
open science

De Grandes espérances ? Les sources anglophones du mécénat d'entreprise en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, et leurs implications éthiques

Nathalie Vanfasse

► To cite this version:

Nathalie Vanfasse. De Grandes espérances ? Les sources anglophones du mécénat d'entreprise en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, et leurs implications éthiques. Quelle responsabilité culturelle pour l'entreprise ? Gil Charbonnier (éd.), Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2019. hal-02483756

HAL Id: hal-02483756

<https://hal.science/hal-02483756>

Submitted on 18 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nathalie Vanfasse

Aix-Marseille Univ, LERMA, Aix-en-Provence, France

De grandes espérances ? Les sources anglophones du mécénat d'entreprise en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et leurs implications éthiques.

Depuis quelques années, le mécénat des entreprises en France augmente en direction d'une institution culturelle par excellence, à savoir l'université. Si la vocation principale de l'université est l'enseignement et la recherche, sa dimension culturelle ne fait, quant à elle, aucun doute comme en atteste l'article L. 123-3 du Code de l'éducation qui prévoit que « Les missions du service public de l'enseignement supérieur sont : la formation initiale et continue tout au long de la vie ; la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société ; l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ; la diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ; la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ; la coopération internationale »¹. Du point de vue de la culture, la formation initiale et la formation continue permettent l'acquisition d'une culture générale. La recherche scientifique et technologique, et la diffusion et la valorisation de ses résultats contribuent à la sensibilisation à et à l'acquisition d'une culture scientifique. L'orientation et l'insertion professionnelle représentent une initiation à la culture d'entreprise et du monde professionnel. La diffusion de la culture humaniste vient compléter celle d'une culture scientifique, technique et industrielle. Et la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche offre une sensibilisation à l'unité et à la diversité de la culture européenne. Quant à la coopération internationale, elle familiarise les étudiants avec les phénomènes interculturels.

Aujourd'hui en France, le mécénat des entreprises en direction des universités s'inspire parfois, sans forcément s'en rendre compte, du modèle anglo-saxon. Dans cet article je souhaite mettre en évidence les ressorts spécifiquement anglophones de ce

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/>

modèle, et en dégager les implications éthiques. Je me pencherai en particulier sur la terminologie employée, une terminologie clairement inspirée du modèle américain.

Le mécénat d'entreprise en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche a été promu par la loi Pécresse du 1^{er} août 2007, qui a créé les fondations partenariales et les fondations d'université, mais aussi par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie dont les articles 140 et 141 instituent la création de fonds de dotation ou *endowment funds* inspirés du modèle américain. Je tenterai ici de mieux saisir le fonctionnement et les enjeux de ce type de financement pour les universités. Une chose est sûre, le mécénat d'entreprise fait l'objet dans nos universités et nos laboratoires de recherche de « grandes espérances », pour reprendre le titre d'un célèbre roman de Charles Dickens sur lequel je reviendrai au cours de cet article. Ces espérances sont-elles fondées ? Sont-elles réalisables ? Sont-elles même souhaitables ? Telles sont les questions auxquelles je souhaite répondre. Le roman de Charles Dickens *Les grandes espérances*, qui abordait déjà des formes de mécénat, m'aidera à éclairer ces questionnements.

Pour reprendre la terminologie anglo-saxonne, le mécénat dont je parle ici est principalement un mécénat d'entreprise (*corporate philanthropy*) ou un mécénat pratiqué par un entrepreneur utilisant la fortune tirée de ses affaires (*capitalist philanthropy*). Ces deux types de mécénat, quand ils s'exercent en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, soulèvent un certain nombre de questions concernant le financement du savoir. On peut s'interroger sur le degré d'autonomie des institutions universitaires et de recherche vis-à-vis de ces nouveaux bailleurs de fonds. Alors qu'elles se sont émancipées de la tutelle de l'Etat par la loi sur l'autonomie des universités, ne risquent-elles pas de perdre une partie de cette indépendance si leurs nouveaux mécènes décident d'influencer leur politique et leur stratégie de développement ? De leur côté, les mécènes peuvent se demander quel intérêt ils peuvent avoir à financer l'enseignement supérieur et la recherche et s'ils vont y trouver leur compte. Ne risquent-ils pas de s'interroger sur le retour sur investissement que cela peut représenter et sur la forme concrète de ce retour ?² Si l'on considère le sens juridique du mot mécénat, on peut être tenté de qualifier toutes ces interrogations

² Pour un exemple concret de ces questions à l'œuvre dans une institution de l'enseignement supérieur, voir Laure Léveillé, « Le Mécénat à l'École : la levée de fonds à la bibliothèque des lettres », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 28.

d'infondées puisque le mécénat, selon l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière, est « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général »³. Comme le fait remarquer dans sa contribution au présent volume d'articles le juriste Frédéric Laurie, le désintéressement est en effet supposé sous-tendre la démarche du mécène.

Pourtant, quand on l'interroge sur les pratiques de mécénat à la *Toulouse School of Economics*, un autre chercheur, Frédéric Charbonnier, souligne que son école veille soigneusement à ce que, lors de la signature d'une convention de mécénat, « le dialogue avec le partenaire ne puisse contraindre les travaux de recherche menés à TSE, dont la finalité reste de publier dans des revues de premier plan »⁴. À en juger par cet exemple, le sens juridique du mot mécénat n'est visiblement pas considéré par la *Toulouse School of Economics* comme suffisant pour que la confiance règne. De même une consultation de sites de fondations d'université comme celui d'Aix Marseille Université montre que l'encouragement au mécénat des entreprises s'accompagne de contreparties en termes d'image et de publicité pour les entreprises qui décident d'apporter leur soutien à cet établissement d'enseignement supérieur⁵.

À ce stade de développement de ces pratiques en France, une chose est sûre en tout cas : le mécénat privé en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche nécessite, contrairement au modèle anglo-saxon sur lequel je reviendrai, une véritable acculturation des parties prenantes. Cette pratique suscite en effet une certaine méfiance de part et d'autre et elle implique, pour pouvoir être mise en œuvre avec succès, un véritable changement de mentalités si notre objectif est bel et bien de rejoindre le modèle anglo-saxon. Force est toutefois de constater que le modèle plus spécifiquement américain dont le mécénat français actuel s'inspire, n'est pas si facilement transposable en France.

La question du mécénat des entreprises en direction de l'enseignement supérieur s'inspire du modèle anglo-saxon des *alumni* (anciens élèves) et de leur *alma mater* (les universités définies comme des mères nourricières). Dans le cadre de ce modèle, les anciens élèves s'enorgueillissent et se fixent comme devoir de soutenir l'université où ils

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/>

⁴ Voir Frédéric Charbonnier « Les fondations : la vision d'un économiste », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 95.

⁵ <https://fondation.univ-amu.fr/>

ont fait leurs études, a fortiori quand ils deviennent des chefs d'entreprise prospères. Ils reçoivent régulièrement des présidents d'université des courriers les invitant à soutenir financièrement diverses actions de leur *alma mater*. Comme l'a montré Paul Lazarow dans un article sur le mécénat aux Etats-Unis, le mécénat d'entreprise est tout à fait courant Outre-Atlantique. Les montants versés par les anciens élèves augmentent au cours de leur carrière et peuvent atteindre des sommes considérables voire prendre la forme de legs. Les anciens élèves expriment ainsi leur fierté d'être issus d'une institution qui les a formés, et avec laquelle ils conservent des liens solides. Ces liens sont entretenus par des rencontres, des conférences, des cocktails et des dîners, ainsi que par d'autres activités intellectuelles et sociales régulières. Lors de ces rencontres, des fonds sont récoltés, et les sommes réunies permettent, par exemple, de financer des bourses d'études⁶. Le mécénat ainsi entendu a certes une dimension altruiste mais il permet aussi de laisser sa marque au sein de l'université ou de l'organisme de recherche. Il procure donc une satisfaction personnelle qualifiée par l'économiste James Andreoni de *warm-glow giving*⁷. Les donateurs sont en effet remerciés par des plaques affichées ostensiblement dans les universités ou sur des programmes de manifestations auxquels sont invités des donateurs. Des salles de conférence, des bâtiments, des laboratoires reçoivent le nom de la personne qui les a financés (Lazarow 133-35). A contrario, en France, il arrive aussi que des laboratoires ou des bâtiments d'université soient baptisés en hommage à des personnalités importantes, mais sans que cela ait la moindre implication financière.

En France, du fait de la tradition catholique, la philanthropie, inspirée de la charité chrétienne, est de fait moins ostentatoire. Elle se doit au contraire de faire preuve de discrétion et d'absence de recherche d'intérêt. L'Évangile selon saint Matthieu stipule que « quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ignore ce que fait ta main droite, afin que ton aumône reste dans le secret » (VI, 3). Cette tradition explique en partie la discrétion des mécènes et philanthropes français. Alors que dans les médias, les actions de mécènes comme Bill Gates ou Warren Buffet sont très visibles, on ne peut pas en dire autant des mécènes français, même si depuis quelques années des noms comme celui de François Pinault sont mieux connus du grand public. Tout cela traduit un

⁶ Voir Paul Lazarow, « Le modèle américain en question : le mécénat aux Etats-Unis », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 132-136.

⁷ James Andreoni « Impure altruism and donations to public goods : a theory of warm-glow giving », *Economic Journal* n°100, vol. 401, 1990, p 464-477.

rapport à l'argent différent de celui des Américains.

Aux Etats-Unis, comme le souligne Jérôme Kohler, directeur de l'Initiative philanthropique, société spécialisée dans le conseil en stratégie de mécénat « les Américains fortunés s'engagent principalement pour rendre (*to give back*) ce que la société leur a permis d'acquérir (fortune, notoriété, influence...) »⁸. La philanthropie protestante valorise en effet la réussite matérielle comme un signe de prédestination⁹ mais cette réussite, pour être complète, se doit aussi de faire preuve d'altruisme. En fait, la philanthropie (que ce soit en termes de don ou de temps) est profondément ancrée dans la culture américaine. Tocqueville, déjà, avait identifié ce phénomène comme un vecteur de cohésion sociale aux Etats-Unis¹⁰.

La pratique du mécénat par les Américains va en fait de pair avec une méfiance envers le pouvoir central et une conviction que le secteur privé peut gérer les besoins sociaux mieux que l'Etat. Aux Etats-Unis, le périmètre d'intervention de l'Etat est plus limité qu'en France si bien que les Américains se considèrent, beaucoup plus que les Français, comme investis du devoir de compléter l'action publique. En France, au contraire, comme l'a montré René Rémond, l'Etat est considéré, depuis la Révolution française, comme le garant de l'intérêt général¹¹. Du point de vue de la philanthropie, la solidarité de l'Etat a supplanté la charité de l'Eglise et a contribué à l'émancipation de la République. Cette solidarité laïque s'exerce par le biais de l'impôt prélevé puis redistribué. Cette conception particulière de l'Etat et de l'intérêt général a produit des formes de philanthropie et donc de mécénat différentes de celles que l'on trouve aux Etats-Unis. La philanthropie française, de nature plus discrète que la philanthropie américaine, vient compléter l'action de l'Etat. Or avec le recul des financements publics, il semble nécessaire de développer en France un mécénat plus important et moins articulé à l'action de l'Etat. C'est en tout cas une question qui mérite d'être posée.

Pour mesurer tous ces enjeux à travers un exemple précis, prenons l'exemple du mécénat dont a pu bénéficier l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm. Pierre

⁸ Jérôme Kohler, « Philanthropie et vision du monde : philanthropie et religion », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 67.

⁹ voir Max Weber dans *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1905, trad. Isabelle Kalinowski, Paris, Flammarion, 2017.

¹⁰ Pour plus de précisions sur ce phénomène, voir Juliette Feeney-Timsit, « Le modèle américain en question : The French American Charitable Trust », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, pp. 125-128.

¹¹ René Rémond, *Les Etats-Unis devant l'opinion française (1815-1852)*, Paris, Armand Colin, 1962.

Petitmengin a décrit dans un article les levées de fonds effectuées par la bibliothèque de l'ENS dont il était le directeur en 2011. Cette bibliothèque constitue, comme il le fait remarquer avec justesse, le laboratoire des chercheurs littéraires et de certains scientifiques comme les mathématiciens. Du fait de la stagnation voire de la baisse des subventions d'origine publique, la bibliothèque s'est retrouvée face à une difficulté : comment augmenter les frais de bibliothèque pour les utilisateurs dans une institution attachée à la gratuité?¹² L'idée d'une contribution volontaire des utilisateurs n'aurait pas posé de problème dans un pays anglophone, mais en France cette culture n'est pas encore très développée. Le principe du financement de projets par les *alumni*, que les grandes écoles comme Science-Po Paris s'efforcent de mettre en place depuis quelque temps déjà, n'est pas du tout acquis. Les levées de fonds par ce biais sont difficiles car la culture des donations aux établissements d'enseignement supérieur n'est pas ancrée dans les habitudes des Français.

L'appel par la bibliothèque de la rue d'Ulm à des financements d'entreprises s'est avéré tout aussi compliqué. Pierre Petitmengin fait part d'une autre difficulté à laquelle il a été confronté dans sa recherche de financements privés : « les bailleurs de fonds n'acceptent de financer que ce qui est déjà fortement soutenu par la puissance publique et par les institutions elles-mêmes. L'émulation nourrit la motivation à aider financièrement ; aider n'est jamais suppléer à ni pallier une carence publique ; le cofinancement comme engagement réciproque est la règle » (21). Le même constat revient dans plusieurs études menées sur le mécénat en direction de la recherche et de l'enseignement supérieur en France. Cela ne fait que confirmer que les Français et les Américains posent très différemment la question de l'articulation entre intérêt public, intérêt privé et intérêt général.

Parmi les toutes premières actions de mécénat d'entreprises réalisées pour la bibliothèque de la rue d'Ulm figure le financement par la Fondation Electricité de France de la restauration des premiers volumes d'un exemplaire de l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot détenu par la bibliothèque (15). Le mécénat d'entreprise peut cependant prendre des formes autres que financières comme les solutions de numérisation de masse proposées par Google (projet Google de numérisation du patrimoine des bibliothèques mondiales). Cela dit, la bibliothèque de la rue d'Ulm ne

¹² Pierre Petitmengin, « Le Mécénat à l'École : Amis, donateurs, mécènes ? », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 13-16.

s'est pas portée candidate en raison de l'absence de transparence de Google sur la teneur des contrats passés avec les bibliothèques, notamment en matière de respect des « droits d'auteur comme de la valeur matérielle des ouvrages anciens » (Petitmengin 24). La politique des bibliothèques françaises vis-à-vis de cette forme de mécénat diffère encore une fois radicalement de celle d'universités américaines qui, elles, ont massivement fait appel à Google pour la numérisation de leurs ouvrages anciens.

Cela étant, l'héritage philanthropique traditionnel en France est en train d'évoluer. On voit émerger un nouveau concept, encore une fois inspiré du modèle américain, celui du *philanthro-capitalisme*. Ce modèle est incarné notamment par certains entrepreneurs de la Silicon Valley étudiés par Marc Abélès dans un livre intitulé *Les Nouveaux Riches. Un ethnologue dans la Silicon Valley* (2002). Dans son ouvrage *La Nouvelle philanthropie : (ré) invente-t-elle un capitalisme solidaire ?* publié en 2009, une autre chercheuse, Virginie Seghers, montre que ces nouveaux entrepreneurs philanthropes « substituent l'investissement humain à une philanthropie du carnet de chèque » (37). L'argent qu'ils consacrent au mécénat est par ailleurs de l'argent qu'ils ont gagné et non de l'argent dont ils ont hérité (Seghers, 98). Ce philanthrocapitalisme est par ailleurs défini dans un livre intitulé *Philanthrocapitalism : how giving can save the world* (2009). Les deux auteurs américains, Matthew Bishop et Michael Green, soutiennent que ce type de philanthropie a pour objectif de répondre aux problèmes du monde d'aujourd'hui et de faire cela mieux que les anciennes formes de philanthropie. Au mécénat proprement financier, le philanthrocapitalisme se targue d'ajouter un mécénat de compétences (*skill-based sponsorship*). Le philanthrocapitalisme ne s'applique pas à proprement parler aux universités, mais certaines fondations comme la Fondation Gates l'appliquent à l'éducation.

Les nouvelles formes de mécénat s'inspirent aussi de la *venture philanthropy* ou capital-risque philanthropique dont les méthodes viennent de la finance. Dans cette perspective, la philanthropie se conçoit comme un investissement. Marc Abélès parle d'un « retour social sur investissement » (220). Ce mécénat est imprégné d'une logique de rendement, mais les rendements dont il se prévaut sont liés autant à l'intérêt général qu'à des retours financiers. Une notion indissociable de cette *venture philanthropy* est la « *double or triple bottom line* ». Notez, là encore, le vocabulaire dérivé de la comptabilité anglo-saxonne « *bottom line* » signifiant le bénéfice net. Il s'agit ici d'atteindre des objectifs économiques mais aussi socio-culturels voire environnementaux. Comme l'a

souligné Virginie Mercier dans sa contribution à ce volume, la responsabilité socio-culturelle et l'éco-responsabilité viennent s'ajouter, pour l'entreprise mécène, à la logique économique. Le philanthrocapitaliste choisit aussi soigneusement le projet et ceux qui le portent. Il vérifie également la gouvernance du projet. C'est que que l'on nomme « *due diligence* » ou processus de diligence raisonnable, un concept anglo-saxon qui désigne les vérifications nécessaires pour éviter de racheter une entreprise ayant des vices cachés.

Une dernière dimension à ne pas négliger dans les nouvelles formes de mécénat en France dans leur rapport avec le modèle américain est celle de la levée de fonds ou « *Fundraising* ». Ce que les universités françaises ne réalisent pas toujours, c'est qu'il leur faut se familiariser avec tout l'héritage de la philanthropie à l'anglo-saxonne et notamment à ses techniques. Ainsi le *grant matching* ou co-financement par engagement réciproque (évoqué dans ce volume par Yann Lhuissier) n'est pas une pratique courante en France. En témoignent les difficultés rencontrées dans sa recherche de financements par Pierre Petitmengin le directeur de la bibliothèque de l'ENS. Comme le montre très bien Christine Quentin dans un article, le *fund raising* à l'américaine est un véritable métier impliquant entre autres du marketing direct, du marketing relationnel, du lobbying, de la finance, du management. Cela suppose d'aller au-devant de donateurs, d'avoir une vision claire des projets et de la stratégie de développement de l'institution et d'être capable de la mettre en mots en développant un argumentaire relevant du *storytelling*, une autre invention américaine. La levée de fonds requiert beaucoup de temps, d'énergie et d'implication dans la mise en œuvre de stratégies de conquête et de fidélisation des donateurs. La relation avec les mécènes se construit en fait très lentement et nécessite la mise en place de véritables équipes de levée de fonds qui élaborent des stratégies complexes et chronophages¹³.

Si la *venture philanthropy* n'est au fond pas vraiment un phénomène si récent que cela puisqu'elle nous rappelle irrésistiblement le paternalisme des entrepreneurs du 19^e siècle, force est de constater que les Anglo-Saxons et en particulier les Américains ont su en réinventer la terminologie. Pour reprendre les termes de Pascal Vinarnic, membre de la European Venture Philanthropy association (EVPA), les Américains ont su trouver une définition marketing pertinente pour cette philanthropie récente désireuse de

¹³ Christine Quentin, « Le modèle américain en question : collecteur de fonds, un métier d'avenir et de passion » in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 137-142.

renouveler les pratiques dans ce domaine¹⁴. Il n'en reste pas moins que le fossé entre la définition anglo-saxonne et plus spécifiquement américaine du mécénat, et sa définition française reste important. Ce fossé doit au moins être clairement souligné et explicité, pour que les universités françaises puissent prendre en compte ce facteur dans leur recherche de mécénat d'entreprise. Sans cet effort de définition des termes dans leurs spécificités américaines et françaises et sans l'acculturation en France de pratiques américaines, les grandes espérances des universités françaises risquent d'être déçues.

Charles Dickens dans son célèbre roman *Les Grandes espérances* (1861) avait déjà perçu nombre des difficultés susmentionnées. Son héros, le jeune Pip, apprenti forgeron, rêve de recevoir une éducation pour devenir un gentleman. Pip apprend un jour avec stupéfaction par le biais d'un avoué qu'il a été choisi par un bienfaiteur anonyme pour devenir un gentleman ayant de grandes espérances. Il se convainc alors que ce bienfaiteur est en fait une bienfaitrice, à savoir une dame excentrique appelée Miss Havisham, riche héritière d'une fortune familiale. Pip s' imagine dès lors être l'heureux bénéficiaire de cette héritière d'une brasserie autrefois très profitable. Ce mécénat supposé serait donc un mécénat féminin, issu indirectement du monde des affaires. Miss Havisham elle-même est la figure typique de l'héritière qui n'a pas gagné par le travail l'argent dont elle dispose. Sur la base de ce mécénat imaginaire, Pip se construit un avenir de conte de fées où il serait amené à hériter à terme de la fortune de Miss Havisham et à épouser la fille adoptive de celle-ci nommée Estella.

Le rêve de Pip est malheureusement brisé quand son véritable bienfaiteur ou mécène se fait connaître. Pip découvre alors avec horreur que son mécène n'est autre que Magwitch, un forçat à qui il a jadis porté secours, quand il n'était encore qu'un petit garçon vivant chez sa sœur, la femme du forgeron du village. Voici un extrait de la scène où tout bascule pour Pip et où il découvre l'identité de son véritable mécène :

Oui, Pip, cher garçon, j'ai fait de toi un gentleman ! C'est moi qui ai tout fait ! J'ai juré ce jour-là que lorsque je gagnerai une guinée, cette guinée irait à toi. J'ai juré plus tard que si en spéculant, je devenais riche, tu serais riche. J'ai mené la vie dure afin qu'elle te soit douce. J'ai travaillé ferme, afin que le travail te soit épargné...

¹⁴ Cité par Seghers p. 148.

... Allons regarde-toi, cher garçon ! Regarde cet appartement où que tu vis, est-y pas meublé comme un lord ? Un lord ? Ah ! Tu pourras faire des paris avec eux et leur mettre une déculottée !¹⁵

Magwitch a entretemps été exilé en Australie puis gracié. Il a fait fortune dans le Nouveau Monde où il est devenu éleveur de moutons. Sa petite entreprise est devenue si profitable qu'il s'est juré d'utiliser ses richesses pour se venger d'une société qui l'a toujours rejeté. Et pour ce faire il décide de devenir le bienfaiteur de Pip.

Son mécénat fait de Pip un gentleman sur mesure dont la distinction réside en fait uniquement dans l'apparence et nullement dans le caractère. Le modèle représenté ici par le forçat est celui d'un mécène qui a gagné son argent par son travail. Magwitch préfigure en quelque sorte les philanthrocapitalistes d'aujourd'hui. Ses donations dénaturent cependant l'éducation de Pip. Il donne en effet à son avoué et intermédiaire des consignes pour l'utilisation des sommes destinées à Pip. Son but est de façonner une créature en forme de gentleman dépensier et oisif, semblable aux individus que Magwitch tient pour responsables de sa condamnation et de sa déportation. Pip doit pouvoir se montrer capable d'exercer sur ces mêmes individus une vengeance sociale que Magwitch ne peut accomplir lui-même. Ce mécénat est impur en ce que loin d'être altruiste, il procure à son instigateur une satisfaction personnelle comparable au *warm-glow giving* déjà mentionné¹⁶.

Pip saura cependant s'affranchir de ce modèle corrompu pour devenir un gentleman plus authentique, à savoir un gentleman de cœur aux motivations plus pures. Il choisira même de devenir à son tour le mécène d'un autre personnage, Herbert Pocket, un jeune gentleman qui, tout au long du roman essaie sans succès de décrocher un emploi à la City de Londres pour subvenir à ses besoins. Pip contribuera anonymement à l'ascension sociale de son ami en versant à un courtier maritime une subvention régulière afin qu'il emploie Herbert. Ce dernier modèle de mécénat est une forme de philanthropie discrète du fait de l'anonymat revendiqué par Pip qui ne révélera jamais l'origine de ces versements à son ami. Ce mécénat est toutefois

¹⁵ Charles Dickens, *De grandes espérances*, trad. De Charles Bernard-Derosne revue par Jean-Pierre Naugrette. Paris, Le Livre de Poche, 1998, chap. 39, p. 142.

¹⁶ James Andreoni, « Impure altruism and donations to public goods : a theory of warm-glow giving », *Economic Journal*, n°100, vol. 401, 1990, p 464-477.

problématique dans la mesure où même si la cause semble bonne, il consiste à verser une subvention permanente afin que Herbert puisse avoir un emploi.

On voit donc à quel point dans son roman *Great Expectations*, Charles Dickens avait réussi déjà à saisir et à formuler certaines des difficultés et des paradoxes liés à la pratique du mécénat, si bien que ce roman d'apprentissage entre en résonance avec quelques-unes des questions que se posent les universités françaises aujourd'hui dans leur recherche de donateurs pour les soutenir. Une des conclusions de cette étude est en tout cas qu'une meilleure connaissance des pratiques anglo-saxonnes et de leur terminologie pourra faire que les grandes espérances des établissements supérieurs français ne se transformeront pas en illusions perdues.

Bibliographie

- Abélès, Marc, *Les Nouveaux Riches, Un ethnologue dans la Silicon Valley*, Paris, Jacob, 2002.
- Andreoni, James, « Impure altruism and donations to public goods: a theory of warm-glow giving », *Economic Journal*, n°100, vol. 401, 1990, p 464-477.
- Bishop, Matthew et Michael Green, *Philanthrocapitalism: how giving can save the world*, New York, Bloomsbury Publishing, 2010.
- Charbonnier, Frédéric, « Les fondations : la vision d'un économiste », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 89-96.
- Dickens, Charles. *De grandes espérances*, trad. De Charles Bernard-Derosne revue par Jean-Pierre Naugrette. Paris, Le Livre de Poche, 1998, chap. 39, p. 142.
- Feeney-Timsit, Juliette, « Le modèle américain en question : The French American Charitable Trust », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 125-128.
- Kohler, Jérôme, « Philanthropie et vision du monde : philanthropie et religion », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 66-71.
- Lazarow, Paul, « Le modèle américain en question : le mécénat aux Etats-Unis », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 132-136.
- Petitmengin, Pierre, « Le Mécénat à l'École : Amis, donateurs, mécènes ? », in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 13-16.
- Quentin, Christine, « Le modèle américain en question : collecteur de fonds, un métier d'avenir et de passion » in « Quel mécénat pour l'enseignement supérieur et la recherche », *L'Archicube*, n°10, mai 2011, p. 137-142.
- Rémond, René, *Les Etats-Unis devant l'opinion française (1815-1852)*, Paris, Armand Colin, 1962.
- Seghers Virginie, *La Nouvelle philanthropie : (ré) invente-t-elle un capitalisme solidaire ?* Paris, Autrement, 2009.

Weber, Max, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1905, trad. Isabelle Kalinowski, Paris, Flammarion, 2017.

« De Grandes espérances ? Les sources anglophones du mécénat d'entreprise en direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, et leurs implications éthiques », in Gil Charbonnier (éd.), *Quelle responsabilité culturelle pour l'entreprise ?* Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2019, pp. 161-172.